



Le 16 mai 2024

PROPRIÉTAIRE

ADRESSE 1

ADRESSE 2

ADRESSE 3

Emplacement de la propriété/municipalité :

Numéro du rôle :

Clé d'accès :

Code d'accès pour le web :

Objet : Vos renseignements sur la propriété sont requis, veuillez les soumettre d'ici le 15 juillet 2024

Bonjour,

Afin d'établir des évaluations précises, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) exige des renseignements précis sur la propriété susmentionnée.

La SEFM est responsable de l'évaluation et de la classification de toutes les propriétés en Ontario, conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements établis par le gouvernement de l'Ontario. La *Loi sur l'évaluation foncière* habilite la SEFM à recueillir ces renseignements, et exige que les propriétaires fonciers soient conformes.

Pour nous aider à déterminer les valeurs exactes de votre propriété et d'autres propriétés comparables, veuillez soumettre les informations suivantes avant le **15 juillet 2024** :

- Un résumé des loyers du marché pour le dernier exercice financier, y compris le taux d'occupation, les types de services de soins et les tarifs, les services publics inclus dans le loyer, les types de suites, la taille des suites, les loyers du marché et les frais du deuxième occupant.
- Un rapport sur les revenus et les dépenses, un résumé du rôle des loyers, des informations sur les taux mensuels effectivement facturés pour chaque type et configuration d'unité, des informations sur l'occupation/le taux d'inoccupation résidentielle, le second occupant, les services de relève, un résumé des réserves et des coûts d'investissement de votre propriété.
- Un résumé de toutes les zones commerciales vacantes et des loyers du marché correspondants.
- Le cas échéant, un résumé de vos loyers commerciaux comprenant notamment : le nom du locataire/de la société, les types d'unités, le numéro de l'unité, la superficie louable pour chaque locataire, les loyers de base actuels, les durées des baux, les dates de début des baux, les allocations pour améliorations locatives et les options de hausse de loyer.

Pour en savoir plus sur l'évaluation foncière et les raisons pour lesquelles la SEFM exige ces renseignements, visitez le site Web : mpac.ca/fr/propertytypes.



Comment soumettre vos renseignements

1. Visitez **mpac.ca** et accédez **AboutMyProperty^{MC}** en utilisant votre adresse électronique et votre mot de passe si vous êtes déjà un utilisateur inscrit.

Veuillez noter : si c'est la première fois que vous utilisez AboutMyProperty, vous devez vous enregistrer pour le service avec votre numéro de rôle et le code d'accès fourni ci-dessus.

2. Sur le prochain écran, choisissez « **Déclaration des revenus et des dépenses de propriété** ».
3. Entrez avec votre **numéro de rôle** et le **code d'accès** fourni ci-dessus pour commencer votre soumission.
4. Complétez tous les sections du formulaire et cliquez « **soumettre** ». Vous aurez aussi le choix d'imprimer une copie pour vérifier vos renseignements avant de les soumettre par choisir « prévue » en haut de la page à la droite.

Veuillez-vous assurer que vos renseignements sont soumis avec précision et à temps. Pour vous aider à soumettre ces renseignements, un guide d'utilisateur ainsi que des termes et définitions sont disponibles à l'adresse mpac.ca/fr/PIER.

L'article 11 de la *Loi sur l'évaluation foncière* autorise la SEFM à recueillir des renseignements à des fins d'évaluation foncière. L'article 13 de la *Loi* prévoit des sanctions au cas où vous omettez de fournir les renseignements demandés et donnez de faux renseignements.

Si les renseignements demandés ne sont pas fournis en entier, la SEFM peut être tenue d'estimer les détails de votre propriété lors de l'évaluation. De plus, si vous choisissez d'interjeter appel de votre évaluation auprès de la Commission d'examen de l'évaluation foncière, le fardeau de la preuve passera de la SEFM à vous.

L'obligation de la SEFM de protéger vos renseignements personnels

La SEFM s'engage à protéger vos renseignements. La divulgation non autorisée de vos renseignements nous est interdite en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. La SEFM ne recueille et n'utilise que les renseignements dont elle a besoin pour fournir des programmes et des services autorisés par la loi. À l'occasion, la SEFM peut utiliser vos renseignements pour obtenir des commentaires, mener des sondages et améliorer la prestation des programmes.

Nous vous remercions de votre coopération. Si vous avez des questions concernant cette demande, veuillez nous contacter :

Sans frais 1 866 296-6722

ATS 1 877 889-6722

Du lundi au vendredi – de 8 h à 17 h

1340, promenade Pickering, bureau 101, Pickering (Ontario) L1V 0C4

You may also contact our call centre to request a English copy of this letter/Vous pouvez également prendre contact avec notre centre d'appels pour demander un exemplaire en anglais de cette lettre.



SOCIÉTÉ
D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES
MUNICIPALITÉS

Sans frais : 1 866 296-6722

ATS : 1 877 889 6722

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez faire savoir à nos représentants comment nous pouvons vous aider au mieux.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

signé à l'origine par

Greg Martino, membre de l'Institute of Municipal Assessors
Vice-président et chef de l'évaluation et des normes